

Compte-rendu de la Séance de Conseil Municipal du 09 Février 2012

Étaient présents : M. AUTREAU, M. PLUOT, M. VIDET, M. HEMBISE, M^{me} GEORGET, M. TONIUTTI, M. DEFAUX, M^{me} PROTAT, M^{elle} CORDIER, M^{me} CHARLOIS, M^{me} PASQUIER,
Formant la totalité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M^{me} Sandrine PROTAT.

APPROBATION DU P.V. PRÉCÉDENT :

Madame Sonia PASQUIER donne lecture du procès-verbal de la séance du 12 Décembre 2011, publié et affiché en son temps, qui est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

④ Travaux de mise aux normes de la MJC : demande de subvention

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier de demande de subvention établi par l'architecte M. DELETAIN, concernant les travaux de mise aux normes et d'accessibilité de la MJC.

Le montant global estimé de l'opération est de 166 470 € H.T. L'opération doit être engagée en 2012.

M. PLUOT et M. TONIUTTI s'interroge sur la nécessité de ces travaux vu leur montant. M. AUTREAU rappelle que la mise en accessibilité des bâtiments publics est obligatoire pour le 31.12.2014. La demande à l'architecte a déjà été modifiée en 2011 afin de limiter le montant des dépenses au strict minimum de travaux à mettre en œuvre pour cette mise aux normes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le projet dressé par le cabinet DELETAIN s'élevant à 166 470 € H.T. au total.
- SOLLICITE de l'ÉTAT le subventionnement de ce projet au taux de 40 % ;
- SOLLICITE du CONSEIL GENERAL un subventionnement au taux de 34,40%, sur 80 % de la base H.T.
- ADOPTE le plan de financement suivant :
 - Subvention D.E.T.R. : 40 % soit 66 588 € Et/ou Subvention Conseil Général : 45 812 €
 - Emprunt : 43 508 €
 - Fonds propres de la commune : 43 190 €

④ Avis sur l'exploitation d'une carrière à Saron-sur-Aube par la société MERAT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une enquête publique est ouverte sur la commune de SARON-SUR-AUBE concernant un projet d'exploitation d'une carrière d'alluvions par la société MERAT Amendements. Cette enquête se déroule du 23 Janvier au 23 Février 2012 et un registre d'enquête est ouvert à la Mairie de Saron. La demande d'autorisation porte sur une surface totale de 14,05 Ha dont 11,56 Ha à exploiter. La sortie de la carrière se fera par la R.D. n° 82. 70 % du trafic de poids lourds traversera l'agglomération de Sauvage pour rejoindre la RD 440 et se diriger vers Romilly-sur-Seine. L'exploitation est demandée pour une durée de 12 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Emet un avis **FAVORABLE AVEC RESERVES** considérant :

- la circulation des camions par une rue étroite (rue Henri Barbusse R.D 82) qui traverse Sauvage
- une chaussée dégradée et des caniveaux en briques très vétustes qui ne supporteront pas la rotation incessante des poids lourds en charge.
- le passage des camions devant la sortie de l'école qui risque de provoquer une dangerosité au niveau du carrefour de la Place de Coubertin. Des aménagements de sécurité pourraient être prévus afin de garantir la sécurité des enfants aux abords du groupe scolaire.

④ Subvention pour voyage scolaire,

Le collège d'Anglure sollicite une participation financière aux séjours scolaires des enfants pour .

- un voyage en Angleterre pour les 6^{ème}, du 12 au 15 juin 2012 dont le montant à la charge des familles est de 140 € par enfant. La commune compte 11 élèves inscrits.
- un voyage en Auvergne pour les 5^{ème}, du 18 au 22 juin 2012, dont le montant à la charge des familles est de 210 € par enfant. La commune compte 8 élèves inscrits.

Considérant qu'une subvention de 22 € par enfant est versée aux enfants de l'école maternelle et élémentaire de la commune, il est proposé de verser le même montant pour les sorties des élèves du Collège.

D'autre part, M^{me} Murielle GILLE sollicite une aide financière exceptionnelle pour la participation de son fils au voyage en Auvergne, en tenant compte de sa situation en tant que titulaire du RSA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de :

- VERSER une subvention de 22 € par enfant participant au voyage scolaire, soit 418 € au total.
- De ne pas attribuer de subvention exceptionnelle pour le cas de M^{me} GILLE, qui bénéficiera, comme les autres participants, de la subvention de 22 €.

Suppression du sectionnement électoral

D'après les recherches effectuées, le sectionnement électoral date du 30 Octobre 1874. Celui-ci aurait été réalisé pour que des représentants de Sauvage soient élus au sein du Conseil Municipal. Le recensement de 1872 comptabilisait à l'époque 790 hab. pour St Just et 550 hab. pour Sauvage.

Si ce sectionnement électoral a pu répondre à une problématique de la représentativité du hameau de Sauvage à la fin du 19^{ème}, la question se pose aujourd'hui quant à sa place dans la vie communale actuelle. De nombreux habitants réclament d'ailleurs cette suppression afin de pouvoir voter à la fois pour des représentants de Saint Just et de Sauvage.

Monsieur le Maire demande si un membre de l'Assemblée souhaite procéder à un vote à bulletin secret. Aucun conseiller ne le demande. Il est donc décidé d'un vote à main levée.

- Considérant que, même si la continuité du bâti n'est pas réelle et impossible compte-tenu des contraintes de constructibilité des terrains, il n'existe qu'une seule entité administrative et qu'un seul budget communal,
- Considérant que le Conseil Municipal œuvre pour rapprocher les habitants et qu'il apparaît donc comme un non-sens de continuer à diviser les électeurs et les élus,
- Considérant que le regroupement des associations locales, le rassemblement des fêtes patronales, l'organisation de la retraite aux flambeaux, du 14 juillet, en un seul et même lieu, incite à un rapprochement des citoyens des deux bourgs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de :

- SE PRONONCER FAVORABLEMENT à la suppression du sectionnement électoral entre Saint Just et Sauvage,
- DE FAIRE PROCEDER à une enquête publique concernant la suppression de ce sectionnement électoral,
- DEMANDER la nomination d'un commissaire enquêteur, géographiquement proche de la commune de Saint Just-Sauvage, afin de tenir permanence lors de cette enquête publique.

Informations

➤ Suite à son déménagement devenu définitif, Monsieur Claude DOYEN a présenté sa démission de son poste de conseiller municipal par courrier reçu le 06 février 2012.
Monsieur le Maire a accepté cette démission.

➤ **Lotissement communal** : la modification parcellaire faisant suite au bornage du lotissement n'a jamais été acté auprès du notaire. Une délibération est donc nécessaire afin de valider l'acquisition des morceaux de parcelles de M. CONTAMIN, nécessaires au passage de la voirie intérieure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'ACQUÉRIR à l'euro symbolique les parcelles ZT n° 157 d'une contenance de 229 m² et ZT n° 160 d'une contenance de 24 m²,
- D'ÉVALUER la parcelle ZT n° 157 et ZT n° 160 au prix de 150,00 € pour les besoins du salaire du conservateur des hypothèques,
- D'AUTORISER le Maire à faire établir un acte notarié afin d'authentifier cette cession.
- DE S'ENGAGER à prendre en charge sur le budget communal l'ensemble des frais notariés.

➤ La commune est actuellement en phase de rédaction de son **Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)**. Il s'agit d'un guide de procédure applicable en cas de crise mineure touchant la commune qui permet de réagir rapidement et de manière structurée. Il se constitue de fiche « Mission », de fiches « Support » et de fiches « modèle – prêt à l'emploi » facilement utilisables par quiconque.

- Les propriétaires des 18, 18 bis et 20 rue Emile Zola, sollicitent une aide financière de la commune pour la construction d'une ligne France Telecom qui traverserait la rue jusqu'à leurs habitations. Le coût s'élève à plus de 2 000 €.
Le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande. Jusqu'alors, les travaux d'extension ou de raccordement au réseau France Telecom ne sont pas pris en charge par la commune et celle-ci souhaite maintenir cette ligne directrice dans un souci d'équité.
- Remise en état du terrain de foot : à la demande du club de foot, présentation du devis de la SOTREN pour un montant de 3 767 € TTC. (travaux de sablage, caottage, émiettage et semis de regarnissage).
A la charge de la commune : désherbage sélectif, engrais, arrosage, fourniture de terre végétale et achat de 200 kg de gazon (pour 631 €).
Le Conseil Municipal ne souhaite pas engager ces travaux qui sont très onéreux et ont déjà été effectués en Juin 2009. Il propose d'acheter le gazon de regarnissage ainsi que les engrais nécessaires à l'entretien du terrain.
- Plan Climat Air Energie Régional : le projet de schéma régional est soumis à l'avis des conseils municipaux et mis à disposition du public. Les remarques et avis doivent être formulés avant le 19 mars 2012, et à défaut de réponse, seront réputés favorables. Le projet de schéma est consultable et téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.cr-champagne-ardenne.fr/?SID=1092>
Les avis et remarques peuvent être transmis par voie électronique ou postale.
Le Conseil Municipal n'émettra pas d'avis pour la commune et laisse chacun libre de prendre connaissance du document et de formuler ses commentaires.
- Consommation d'énergie : Proposition de coupure de l'éclairage public pendant une partie de la nuit.
*Considérant la nécessité de faire des économies dans sa consommation énergétique, aussi bien d'un point de vue environnemental que financier, le Conseil Municipal décide d'éteindre l'éclairage public chaque nuit dans la commune **entre 23h00 et 05h00**.*
Il sera également demandé à la Communauté de Communes de couper l'éclairage du groupe scolaire.
- Monsieur le Maire donne lecture du projet de M. Guillaume YARDIN au lieu-dit La Ballastière. Celui-ci souhaite aménager un parcours d'AIRSOFT. Il s'agit, pour des activités de loisirs, d'utiliser des répliques d'armes qui propulsent des billes en plastique par du gaz ou de l'air comprimé. La création de ce parcours ne nécessite pas de lourds investissements : installation d'un bungalow, de tentes, de palettes, filets de camouflages,...
- Par courrier, M^{elle} SCHROEYERS Marjorie sollicite le Conseil Municipal afin de prendre en considération sa demande de mise à disposition de vaisselle avec la location de la salle communale.
Le Conseil Municipal décide de ne pas investir dans la mise à disposition de vaisselle pour le moment, la salle n'étant de toute façon pas équipée d'une cuisine ou de lave-vaisselle adapté. La vocation première de cette salle étant avant tout de permettre aux diverses associations de mener à bien leurs activités culturelles et de loisirs.
- Problème du nombre important de pigeons sur les toits et des dégradations en découlant.
M. PLUOT a pris contact avec la Fédération des Chasseurs mais il n'existe pas de solution simple et efficace à moindre coût.

Questions diverses – Tour de table

Néant

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 23 h 05.

Vu, la secrétaire de séance
Sandrine PROTAT

Vu, le Maire
James AUTREAU.